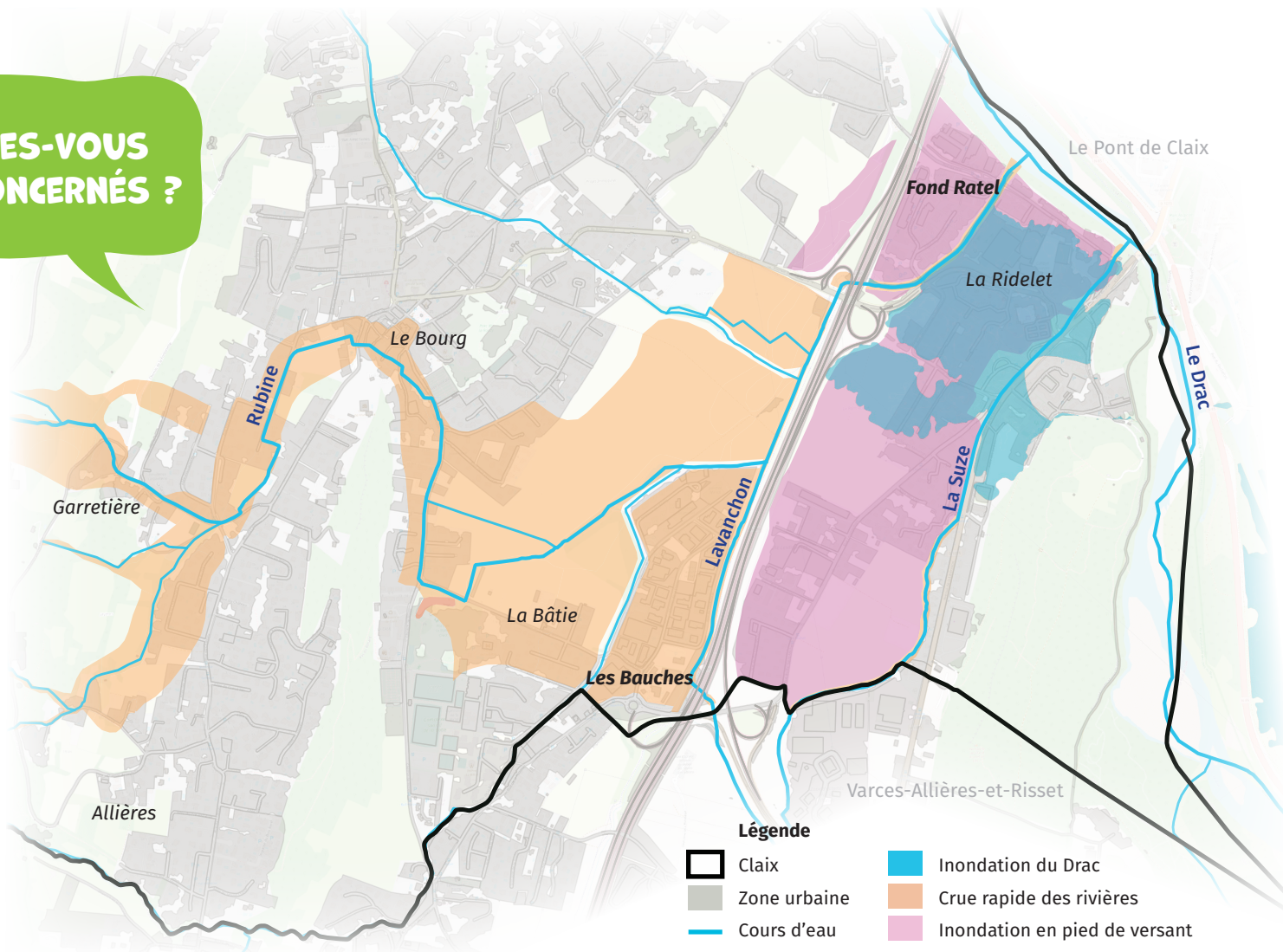


ÊTES-VOUS  
CONCERNÉS ?



### Le risque sur la commune :

- Cruie rapide des rivières : inondation rapide provoquée par un accroissement de la vitesse d'écoulement du cours d'eau et le transport d'éléments solides (sédiments, galets, rochers, bois morts et débris divers). Les secteurs concernés sont : **les terrains plats en bordure de la Rubine et du Lavanchon.**
- Inondation en pied de versant : inondation par accumulation et stagnation d'eau provenant soit du ruissellement sur une pente, soit d'une remontée de la nappe phréatique. Les secteurs concernés sont : **la zone comprise entre le Rocher du Grand Rochefort et l'A51 depuis l'A480 jusqu'au Drac.**
- Inondation par surverse : débordement de l'eau au-dessus de la digue. **Le secteur concerné est celui de la Ridelet.**

